



CONDITIONS D'ORGANISATION & REGLEMENTS

OBJECTIF :

Faire partager l'enrichissement et le plaisir que procure l'échange culturel et linguistique entre la France et l'Espagne.

BUT DU PROGRAMME « ECHANGE »

Permettre à des Français et des Espagnols, de tous âges, qui sont attirés par l'Espagne pour les uns et par la France pour les autres, d'échanger un séjour de quelques jours, semaines ou même quelques mois chez l'un(e) et l'autre correspondant(e)

PRINCIPE :

Intercambios France Espagne propose à des Français de trouver un(e) correspondant(e) Espagnol(e).

INSCRIPTION AU PROGRAMME « ECHANGE »

Une personne s'inscrit au programme « Echange » en renseignant un bulletin d'inscription et en le retournant à Intercambios France Espagne. En fonction des critères définis dans le bulletin d'inscription, Intercambios France Espagne accepte ou refuse l'inscription. Dans tous les cas Intercambios France Espagne accuse réception du bulletin d'inscription en précisant son acceptation ou son refus.

Du fait qu'Intercambios France Espagne n'a pas obligation de résultat, cette démarche est gratuite.

RECHERCHE D'UN(E) CORRESPONDANT(E)

Suite à l'enregistrement de l'inscription, Intercambios France Espagne recherche un(e) correspondant(e) espagnol(e) dont les critères correspondent au mieux à ceux définis par le correspondant français.

Si un/e correspondant/e Espagnol/e semble correspondre, alors Intercambios France Espagne soumet cette proposition à correspondant Français.

CONCRETISATION D'UN ECHANGE

Si le correspondant accepte la proposition d'Intercambios France Espagne alors Intercambios France Espagne lui facture ses services **200 €.** **Tarif 2017**

A réception de ce règlement Intercambios France Espagne transmet les coordonnées du (de la) correspondant(e) Espagnol/e au correspondant français et vice versa.

ORGANISATION DU VOYAGE

Pour son séjour en Espagne, le correspondant organise et prend en charge le voyage aller et retour jusqu'au point de rencontre défini avec le (la) correspondant(e) espagnol(e).

Le/la correspondant(e) Française doit :

- ✓ **S'assurer pour couvrir les dommages qu'il pourrait occasionner –assurance responsabilité civile et complémentaire ;**
- ✓ **Se munir de sa carte européenne d'assurance maladie (la demander à la caisse d'assurance maladie) et de sa carte d'identité ou de son passeport ;**
- ✓ **Vérifier la documentation nécessaire exigée par la compagnie de transport choisie.**

PENDANT L'ACCUEIL :

Intercambios France Espagne joue le rôle d'intermédiaire entre les correspondants pour que les séjours soient une réussite pour les deux parties.

ANNULATION

Si le/la correspondant(e) français(e) annule son séjour lorsqu'un(e) correspondant(e) espagnol(e) a été trouvé(e) et que les dates du séjour sont réservées, alors le correspondant n'est pas remboursé. En plus Intercambios France Espagne lui facturera les frais engagés par le/la correspondant(e) espagnol(e)

Si le/la correspondant(e) espagnol(e) annule son séjour, Intercambios France Espagne proposera dans la mesure du possible un(e) autre correspondant(e) ; si non Intercambios France Espagne remboursera les 200 € qui lui auront été versés. Sur justificatif, Intercambios France Espagne facturera au/à la correspondant(e) Espagnol(e) les frais engagés par le/la correspondant(e) français(e) et les reversera au/à la correspondant(e) Français(e), à l'exception des frais engagés auprès d'une compagnie de transport.

CONFIDENTIALITE DES INFORMATIONS :

Intercambios France Espagne reçoit et enregistre le bulletin d'inscription. Intercambios France Espagne s'engage à garder ces informations « confidentielles ». Elles sont utilisées uniquement par Intercambios France Espagne en regard des critères de ses adhérents.

Intercambios France Espagne s'engage à ne pas mettre en ligne le bulletin d'inscription.

DROIT APPLICABLE ET COMPÉTENCE JURIDICTIONNELLE

L'inscription et tous les actes qui en découlent sont exclusivement régis par la loi française. Toutes contestations auxquelles peuvent donner lieu l'inscription et les actes qui en découlent sont de la compétence exclusive des tribunaux de Bayonne (64), même en cas de pluralité de défendeurs, d'appel en garantie ou de référé.

RESPECT DES LIBERTES

En accord avec la réglementation française de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés), il est précisé que :

- ✓ Les personnes qui remplissent un formulaire d'inscription voient leurs informations intégrées dans une base de données privée, non diffusée, ni mise en ligne.
- ✓ Que la fiche d'un inscrit peut être modifiée ou supprimée à tout moment sur demande de celui-ci.
- ✓ Que la capture des informations nominatives pour enrichir des bases de données à des fins commerciales ou publicitaires est interdite

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tous droits réservés. Toute représentation ou reproduction, intégrale ou partielle, faite sans le consentement d'Intercambios France Espagne, par quelque procédé que ce soit, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-1 à L335-7 du Code de la propriété intellectuelle. L'article L 122-5 du même code n'autorise que les copies pour reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non à une utilisation collective, les seules dérogations admises portent sur des usages pédagogiques ou scientifiques à condition que le nom de l'auteur et la source soient clairement précisés.